

# L'ABEILLE

— DE LA —  
**NOUVELLE**

**ORLEANS**

Journal Quotidien

— AVEC UNE —

EDITION HEBOOMADAIRE

— ET —

SAMEDI MATIN

Conformant toutes les Matières  
Publiées pendant la Semaine  
Sans l'édition Quotidienne.

Edition Hebdomadaire

50 centimes

Six Mois.....

3 00

Quatre Mois.....

1 00

On fabrique à la Semaine avec  
les Porteurs et les Marchands  
de Pergamz.

# L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des  
matérielles politiques, litté-  
raires et locales.

Des dépêches Télégraphiques  
comptées de tous les points  
des Etats-Unis et du Pè-  
tranger;

Un Bulletin Maritime;

Une liste des Navigations en par-  
tance dans les ports stran-  
gers et américains pour la  
Nouvelle-Orléans;

Une liste des Navires dans le  
port de la Nouvelle-Orléans.

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée  
des trains de chemins fer

Tous les jours de départ des bateaux  
à vapeur.

Bureaux et Ateliers,  
523 - CHARTRES - 323

Dénommant en un seul numéro  
toutes les nouvelles de la  
semaine, compte beaucoup  
d'abonnés et de loca-  
teurs en Europe.

Bureaux et Ateliers,  
323 RUE DE CHARTRES,

Entre Conti et Bienville

17 Fév. - 12 Mars - mars 5 12 19 15 14

## VENTES A L'ENCAN.

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Deux Grands Lots 64 par 215  
AVEC RESIDENCE A DEUX ETAGES,  
3425 RUE CHIPPEWA,  
DANS LE SIXIEME DISTRICT.**

Emile Senac et als vs Mine David Klein.

Cour Civil de District pour la paroisse d'Orléans. Division A-No 74 994.

PAR SPEAR, ESCOIFFIER & SPEAR—Placié J. Spear Banquier—Barres No 803 rue Baronne. MARDI le 15 mars 1905. Il sera vendu à l'encheré publique, à la Bourse des Propriétés Fiscales, No 311 rue Baronne, en vertu de la sentence administrative à un lot de terrain à la Rue Chippewa, 3425, dans le district de la Cité de Orléans, dans la paroisse d'Orléans, le 15 mars 1905, à midi. Ainsi qu'il résulte de la sentence, la propriété ci-après décrite à savoir:

Deux lots de terre, avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Faubourg Plâtrière, Barres No 803 de cette ville, désigné par les Nos 8 et 14 de la Rue Chippewa, 3425, dans le district de la Cité de Orléans, dans la paroisse d'Orléans. Les deux lots ont une superficie totale de 1000 m² plus ou moins, située à une distance de 141 m. 2 de la Rue Chippewa. Lot n° 13, dont le n° de face à la Rue Chippewa est 3425. Lot n° 14, dont le n° de face à la Rue Chippewa est 3426.

Terminé ces conditions: Une somme au moins égale à l'option de l'acquéreur, et au moins

que spéciale offerte de vendre aux enchères, le billet devrait porter 8 000 francs par

les deux lots à 10 francs l'unité.

Il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Fiscales, No 311 rue Baronne, le 15 mars 1905, à midi. À l'issue de l'adjudication, l'acquéreur devra déverser

les améliorations consistant en une partie dix résidences connues comme Nos 2311 et 2321 Rue Bienville, soit 10 000 francs.

(Continued on page 10)

Et le balancier, il y a un paiement différé en montants égaux, devant être versé en un et deux fois par l'acquéreur, garantie par hypothèses de fonds de 1000 francs par lot.

Et l'acquéreur devra verser à son dépôt au juge administrateur des taxes de 1000 francs par lot et au moins de deux fois par l'adjudication.

Conditions: L'acquéreur devra verser une somme égale à l'option de l'acquéreur, et au moins

que spéciale offerte de vendre aux enchères, le billet devrait porter 8 000 francs par

les deux lots à 10 francs l'unité.

Il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Fiscales, No 311 rue Baronne, le 15 mars 1905, à midi. A l'issue de l'adjudication, l'acquéreur devra déverser

les améliorations consistant en une partie dix résidences connues comme Nos 2311 et 2321 Rue Bienville, soit 10 000 francs par

les deux lots à 10 francs l'unité.

Et le balancier, il y a un paiement différé en montants égaux, devant être versé en un et deux fois par l'acquéreur, garantie par hypothèses de fonds de 1000 francs par lot.

Et l'acquéreur devra verser à son dépôt au juge administrateur des taxes de 1000 francs par lot et au moins de deux fois par l'adjudication.

Conditions: L'acquéreur devra verser une somme égale à l'option de l'acquéreur, et au moins

que spéciale offerte de vendre aux enchères, le billet devrait porter 8 000 francs par

les deux lots à 10 francs l'unité.

Il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Fiscales, No 311 rue Baronne, le 15 mars 1905, à midi. A l'issue de l'adjudication, l'acquéreur devra déverser

les améliorations consistant en une partie dix résidences connues comme Nos 2311 et 2321 Rue Bienville, soit 10 000 francs par

les deux lots à 10 francs l'unité.

Et le balancier, il y a un paiement différé en montants égaux, devant être versé en un et deux fois par l'acquéreur, garantie par hypothèses de fonds de 1000 francs par lot.

Et l'acquéreur devra verser à son dépôt au juge administrateur des taxes de 1000 francs par lot et au moins de deux fois par l'adjudication.

Conditions: L'acquéreur devra verser une somme égale à l'option de l'acquéreur, et au moins

que spéciale offerte de vendre aux enchères, le billet devrait porter 8 000 francs par

les deux lots à 10 francs l'unité.

Il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Fiscales, No 311 rue Baronne, le 15 mars 1905, à midi. A l'issue de l'adjudication, l'acquéreur devra déverser

les améliorations consistant en une partie dix résidences connues comme Nos 2311 et 2321 Rue Bienville, soit 10 000 francs par

les deux lots à 10 francs l'unité.

Et le balancier, il y a un paiement différé en montants égaux, devant être versé en un et deux fois par l'acquéreur, garantie par hypothèses de fonds de 1000 francs par lot.

Et l'acquéreur devra verser à son dépôt au juge administrateur des taxes de 1000 francs par lot et au moins de deux fois par l'adjudication.

Conditions: L'acquéreur devra verser une somme égale à l'option de l'acquéreur, et au moins

que spéciale offerte de vendre aux enchères, le billet devrait porter 8 000 francs par

les deux lots à 10 francs l'unité.

Il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Fiscales, No 311 rue Baronne, le 15 mars 1905, à midi. A l'issue de l'adjudication, l'acquéreur devra déverser

les améliorations consistant en une partie dix résidences connues comme Nos 2311 et 2321 Rue Bienville, soit 10 000 francs par

les deux lots à 10 francs l'unité.

Et le balancier, il y a un paiement différé en montants égaux, devant être versé en un et deux fois par l'acquéreur, garantie par hypothèses de fonds de 1000 francs par lot.

Et l'acquéreur devra verser à son dépôt au juge administrateur des taxes de 1000 francs par lot et au moins de deux fois par l'adjudication.

Conditions: L'acquéreur devra verser une somme égale à l'option de l'acquéreur, et au moins

que spéciale offerte de vendre aux enchères, le billet devrait porter 8 000 francs par

les deux lots à 10 francs l'unité.

Il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Fiscales, No 311 rue Baronne, le 15 mars 1905, à midi. A l'issue de l'adjudication, l'acquéreur devra déverser

les améliorations consistant en une partie dix résidences connues comme Nos 2311 et 2321 Rue Bienville, soit 10 000 francs par

les deux lots à 10 francs l'unité.

Et le balancier, il y a un paiement différé en montants égaux, devant être versé en un et deux fois par l'acquéreur, garantie par hypothèses de fonds de 1000 francs par lot.

Et l'acquéreur devra verser à son dépôt au juge administrateur des taxes de 1000 francs par lot et au moins de deux fois par l'adjudication.

Conditions: L'acquéreur devra verser une somme égale à l'option de l'acquéreur, et au moins

que spéciale offerte de vendre aux enchères, le billet devrait porter 8 000 francs par

les deux lots à 10 francs l'unité.

Il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Fiscales, No 311 rue Baronne, le 15 mars 1905, à midi. A l'issue de l'adjudication, l'acquéreur devra déverser

les améliorations consistant en une partie dix résidences connues comme Nos 2311 et 2321 Rue Bienville, soit 10 000 francs par

les deux lots à 10 francs l'unité.

Et le balancier, il y a un paiement différé en montants égaux, devant être versé en un et deux fois par l'acquéreur, garantie par hypothèses de fonds de 1000 francs par lot.

Et l'acquéreur devra verser à son dépôt au juge administrateur des taxes de 1000 francs par lot et au moins de deux fois par l'adjudication.

Conditions: L'acquéreur devra verser une somme égale à l'option de l'acquéreur, et au moins

que spéciale offerte de vendre aux enchères, le billet devrait porter 8 000 francs par

les deux lots à 10 francs l'unité.

Il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Fiscales, No 311 rue Baronne, le 15 mars 1905, à midi. A l'issue de l'adjudication, l'acquéreur devra déverser

les améliorations consistant en une partie dix résidences connues comme Nos 2311 et 2321 Rue Bienville, soit 10 000 francs par

les deux lots à 10 francs l'unité.

Et le balancier, il y a un paiement différé en montants égaux, devant être versé en un et deux fois par l'acquéreur, garantie par hypothèses de fonds de 1000 francs par lot.

Et l'acquéreur devra verser à son dépôt au juge administrateur des taxes de 1000 francs par lot et au moins de deux fois par l'adjudication.

Conditions: L'acquéreur devra verser une somme égale à l'option de l'acquéreur, et au moins

que spéciale offerte de vendre aux enchères, le billet devrait porter 8 000 francs par

les deux lots à 10 francs l'unité.

Il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Fiscales, No 311 rue Baronne, le 15 mars 1905, à midi. A l'issue de l'adjudication, l'acquéreur devra déverser

les améliorations consistant en une partie dix résidences connues comme Nos 2311 et 2321 Rue Bienville, soit 10 000 francs par

les deux lots à 10 francs l'unité.

Et le balancier, il y a un paiement différé en montants égaux, devant être versé en un et deux fois par l'acquéreur, garantie par hypothèses de fonds de 1000 francs par lot.

Et l'acquéreur devra verser à son dépôt au juge administrateur des taxes de 1000 francs par lot et au moins de deux fois par l'adjudication.

Conditions: L'acquéreur devra verser une somme égale à l'option de l'acquéreur, et au moins

que spéciale offerte de vendre aux enchères, le billet devrait porter 8 000 francs par

les deux lots à 10 francs l'unité.

Il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Fiscales, No 311 rue Baronne, le 15 mars 1905, à midi. A l'issue de l'adjudication, l'acquéreur devra déverser

les améliorations consistant en une partie dix résidences connues comme Nos 2311 et 2321 Rue Bienville, soit 10 000 francs par

les deux lots à 10 francs l'unité.

Et le balancier, il y a un paiement différé en montants égaux